

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 10 mars 202**

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
15	11	1	3

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 22 janvier 2026 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 27 janvier 2026 à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. SUZZARINI Pierre, Maire de Mens. Etaient présents : SUZZARINI Pierre, LORENZI Florence, BARBE Gilles, Françoise STREIT, GAVILLON Dominique, Gentiane VERNAY, DOLCI Marc, Claude DIDIER, MENVIELLE-CHABERT Véronique, GOUTEL Jean-Louis, Bernard CHEVALIER. Excusés : MONTAGNON Danielle donne pouvoir à Françoise STREIT. Absents : CHABERT Emma, Gérard CHEVALLY, GARAYT Myriam. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en

exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, LORENZI Florence est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. Le Maire acte que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h35 et annonce l'ordre du jour.

LISTE DES DELIBERATIONS :**Finances : Budget général de la commune 02430 (M57A)**

- 2026-03-01 Approbation du compte financier unique 2025
- 2026-03-02 Affectation du résultat 2025
- 2026-03-03 Vote du budget primitif Budget général 2026

**Finances : Budget « Hébergement et Accueil Touristique 24331 (M4)**

- 2026-03-04 Approbation du compte financier unique 2025
- 2026-03-05 Affectation du résultat 2025
- 2026-03-06 Vote du budget primitif HAT 2026

**Finances : Budget Eau et Assainissement 24301 EAS (M49)**

- 2026-03-07 Approbation du compte financier unique 2025
- 2026-03-08 Affectation du résultat 2025
- 2026-03-09 Vote du budget primitif EAS 2026

- 2026-03-10 FINANCES : Prêt Banque des Territoires
- 2026-03-11 ASSOCIATIONS : Subventions aux associations 2026
- 2026-03-12 FONCIER : Acquisition parcelle périmètre de protection des captages en eau potable (Carton)
- 2026-03-13 ECONOMIE : Appel à projet économique 2026
- 2026-03-14 ASSOCIATION : avenant n°2 à la convention avec l'association Radio Dragon
- 2026-03-15 DSP : Approbation de la modification de l'avenant n°2 au contrat DSP/Camping (photovoltaïque)
- 2026-03-16 PROJETS URBAINS : Approbation du programme de travaux 2026 de restauration du temple

**DEL 2026-03-01- Approbation du compte financier unique 2025– Budget Principal 02430**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec **12 voix pour**, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU 2024 du Budget Principal de la commune de Mens et donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

**Remarques :**

JL GOUTEL : regrette de ne pas avoir été destinataire d'un document pédagogique avec les détails des dépenses et recettes sans lequel il est difficile de faire des comparaisons.

P. SUZZARINI : le document est paramétré tel qu'il a effectivement été envoyé. Propose de répondre à l'oral aux questions de l'assemblée.

D. GAVILLON : propose une lecture du tableau général des volets investissement (rappel des grands travaux) et fonctionnement.

JL GOUTEL : demande si l'écart entre les dépenses budgétées et prévisionnelles est dû au fait de ne pas avoir effectué de virement dans la section investissement. Information validée par Le Maire.

Aucune remise en cause de la sincérité des comptes n'est avancée, mais des interrogations sur les résultats cumulés entre résultats et fonctionnement, soit un solde relativement faible qui ne permet pas de fonctionner en auto-financement notamment vu les investissements restant à faire.

P. SUZZARINI : effectivement depuis le début du mandat, il a été souhaité d'épurer la dette et ne pas avoir recours à l'emprunt ; il est proposé aujourd'hui à l'ordre du jour de ce conseil de recourir à l'emprunt pour les futurs travaux. L'état de la dette reste inférieur à la moyenne acceptable.

### **DEL 2026-03-02- Affectation du résultat 2025 – Budget Principal 02430 -M57A**

Le conseil municipal, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal 02430 de la Commune de MENS, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent d'exploitation, considérant que seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat car le résultat d'investissement quel qu'il soit est simplement reporté en section d'investissement, **décide à l'unanimité**, de reporter intégralement l'excédent en fonctionnement pour couvrir les besoins futurs en dépenses de fonctionnement : Le résultat de +290 277.80€ est affecté compte 002 « Excédent reporté en recettes de fonctionnement » (report à nouveau).

#### Remarques :

D. GAVILLON : rappelle l'intérêt de laisser des réserves sur le fonctionnement pour pouvoir le reporter éventuellement en investissement. Cela permet un fonds de roulement.

### **DEL 2026-03-03- Vote du budget primitif Budget Général 2026- M57 abrégée**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **10 voix pour, 3 voix contre** de voter par chapitre et pour les deux sections, le budget primitif M57 pour l'année 2026 comme présenté en séance (et détaillé par chapitre et par article en annexe) et d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

#### Remarques :

P. SUZZARINI : Les travaux de la piscine cet année permettront d'en favoriser l'accessibilité + l'investissement d'un système de comptage pour l'entrée pour ne pas dépasser la jauge.

JL GOUTEL : aujourd'hui avec les emprunts nouveaux qui arrivent ça ne passera pas sans augmentation d'impôts. Un delta s'est créé entre l'évolution des ressources et dépenses.

P. SUZZARINI : Le budget de fonctionnement a effectivement augmenté mais c'est lié à l'augmentation des services de la commune : aide aux associations, aides aux entreprises, espace de co-work, PIT, etc. correspondant à des choix politiques pris. Tout en sachant qu'on va dégager des recettes parallèles et que ces investissements vont générer des économies de fonctionnement.

Le nouveau montant de l'attribution de compensations versé par la commune à la CCT a été reçu fin février, il sera donc nécessaire de passer une DM dès le conseil d'avril + confirmation du financement du poste PVD.

Peut-être en effet que la commune devra augmenter sa fiscalité mais au service des habitants ; marges d'économie encore possible. Personnel a largement été monté en compétences et de nombreux travaux réalisés en régie.

D. GAVILLON : le fonctionnement a augmenté parce qu'il y a des nouveaux services qui ont été offerts aux habitants.

C. DIDIER : rappelle que l'année 2020 ne doit pas être considérée comme une année de référence.

#### **DEL 2026-03-04- Vote du compte financier unique 2025 - Budget Hébergement et Accueil Touristique 24331 (M4)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par **12 voix Pour**, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU 2025 du Budget HAT de la commune de Mens et donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

##### Remarques :

JL GOUTEL : sur les 5 ou 6 ans de la DSP on peut penser qu'il y aura des investissements ; il y aura peut-être des recettes à faire.

G. BARBE : la relation établie entre la commune et les gérants permet de rendre la discussion possible. Des estimations ont été faites pour l'auberge ; l'objet c'est de voir avec le gérant pour trouver un compromis.

P. SUZZARINI : l'intérêt de la DSP c'est de pouvoir rompre un contrat avec un gérant.

JL GOUTEL : La réalité des comptes n'est pas remise en cause.

#### **DEL 2026-03-05- Affectation du résultat 2025 – Budget Hébergement et Accueil Touristique 24331**

Le conseil municipal, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025 du Budget HAT 24331 de la Commune de MENS, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un déficit d'exploitation et un excédent d'investissement donc un besoin de financement nul, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, **constate à l'unanimité** le résultat négatif cumulé de - 7 136.02 € et son report en section de fonctionnement.

##### Remarques :

G. BARBE : Il s'agit d'un budget récent qui supportera plusieurs années pour en apprécier les outils.

D. GAVILLON : un emprunt a été fait sur 15 ans, c'est à cette échelle que cela pourra être apprécié.

P. SUZZARINI : tous les ans en effet des investissements seront nécessaires.

#### **DEL 2026-03-06- Vote du budget primitif 2026 – Budget Hébergement et Accueil Touristique – M4**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par **10 voix pour, 3 voix contre** de voter par chapitre et pour les deux sections, le budget primitif M4 du budget 24331 pour l'année 2026 comme résumé en séance (et détaillé par chapitre et par article en annexe).

##### Remarques :

P. SUZZARINI : rappelle les dépenses d'investissement programmées : réaménagement de la cuisine de l'auberge (une entreprise privée a fait un devis gratuitement, il conviendra de prévoir des compléments d'études pour avoir des éléments de faisabilité) ; Réflexion toiture du snack du camping.

Pour rappel, ce budget n'a pas été créé sur une volonté municipale mais à la demande de la DGFIP pour plus de transparence

#### **DEL 2026-03-07- Vote du compte financier unique 2025 – Budget Eau et Assainissement 24301 – M49**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par **12 voix Pour**, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU 2025 du Budget EAS de la commune de Mens et donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

##### Remarques :

JL GOUTEL : recette liée à la vente d'eau est étonnante, n'y a-t-il pas eu de décalage entre relevé de compteurs et consommation.

P. SUZZARINI : travaux d'assainissement Pré Faucon/Menglas planifié en 2026 ; recettes d'investissement de la rue des Alpages.

Les administrés ont fait très attention en 2022, année de la sécheresse et depuis la consommation augmente à nouveau, la consommation est revenue à la période antérieure à 2022. Les relevés de compteurs sont faits en année civile

G. VERNAY : les compteurs ont été changés systématiquement entre 80 et 100 compteurs par an. Sur un compteur neuf on récupère une facturation plus juste qui représente un certain delta.

#### **DEL 2026-03-08- Affectation du résultat 2025 – Budget Eau et Assainissement 24301 – M49**

Le Conseil municipal, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025 du Budget Eau et Assainissement 24301 de la Commune de MENS, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent d'exploitation et un excédent d'investissement (donc un besoin de financement nul), considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, **décide à l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement à cette même section en y en reportant la totalité du solde du résultat d'exploitation de l'exercice, comme suit : le résultat de +772 476.38 € est affecté compte 002 « Excédent reporté en recettes de fonctionnement » (report à nouveau) EAS

#### **DEL 2026-03-09- Vote du budget primitif 2026 – Eau et Assainissement 24301 – M49**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** de voter par chapitre et pour les deux sections, le budget primitif M49 du budget EAS 24301 pour l'année 2026 comme résumé en séance (et détaillé par chapitre et par article en annexe).

##### Remarques :

P. SUZZARINI : la commune a décidé qu'elle ne paierait plus l'eau perdue des fontaines, ça part dans les consommations annexes qui permet d'alléger les marges de fonctionnement.

Projet de refaire une STEP. La commune est accompagnée par un bureau d'études. Il conviendra de faire un séparatif + la finalisation de la protection des captages avec l'objectif de les clore et de les interdire.

#### **DEL 2026-03-10 - FINANCES : Prêt Banque des Territoires**

Le Conseil municipal, décide avec **10 voix pour, 3 contre** d'autoriser le Maire à signer un Contrat de Prêt TRANSFORMATION ECOLOGIQUE d'un montant total de 1 650 000 € (un million six cent cinquante mille euros)

auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de DE BATIMENTS COMMUNAUX selon les conditions exposées lors de la séance.

Remarques :

P. SUZZARINI : rappelle des subventions attendues :100 000€ de la Région (somme confirmée)

Réseau lecture et la DRAC, et le département nous demande de déposer le dossier avant fin mars. Il nous manque la réponse pour le fond vert et l'enveloppe territorial avant la prochaine conférence territoriale (fin juin).

La Banque des Territoires acte que les autres subventions viendront en recettes brutes.

D. GAVILLON : Il s'agit d'un projet mené depuis 4 ans, le département et la CCT ont toujours suivi. Le projet est souhaité par tous.

JL GOUTEL : Il était attendu 80% de subventions. Combien pourrait-on espérer aujourd'hui ?

P. SUZZARINI : Toutes les niches sont explorées pour aller chercher des financements complémentaires.

G. BARBE : Dossier Leader a été déposé pour les aménagements.

C.DIDIER : Les habitants se sont mobilisés et ont participé à la construction de ce projet.

**DEL2026-03-11 - ASSOCIATIONS : Subventions aux associations 2026**

Le conseil municipal décide **à l'unanimité** de verser les subventions telles que reprises dans le tableau joint en annexe, pour un montant total de 30 150 € et de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

Remarques :

G. BARBE : appel à projet organisé tous les 2 ans.

JL GOUTEL : il y a des associations que l'on retrouve à la CCT, s'agit-il d'actions propres à Mens ?

P SUZZARINI : la commune n'accompagne que les projets qui ont une interaction avec les habitants de la commune, et peut aider des actions même si déjà aidées par ailleurs. Pour qu'une commune subventionne une association il faut, soit, qu'elle ait son siège sur la commune soit une action qui intervienne sur la commune (cadre vérifié par la DGFIP). La commune aide également les associations en donnant la gratuité des salles alors qu'elles génèrent des bénéfices.

**DEL 2026-03-12 : FONCIER : Acquisition parcelle périmètre de protection des captages en eau potable (Carton)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** d'autoriser le Maire à ACCEPTER l'acquisition des 2a60ca de la parcelle cadastrée F400 située au lieu-dit « Guygouret » appartenant à Monsieur Hervé NOËL à la valeur actuelle ; ACCEPTER les termes de la négociation ; ACCEPTER que les frais liés à cette transaction, géomètre et notariés, sont à la charge de la Commune ; DESIGNER en cas d'empêchement de sa part, l'adjoint délégué pour signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette opération ; DIRE que la somme nécessaire est inscrite au Budget de l'exercice en cours, article 2111 « terrains nus » ; AUTORISER en cas d'empêchement de sa part, l'adjoint délégué à prendre toutes dispositions dans ce sens.

**DEL2026-03-13 : ECONOMIE : Appel à projet économique 2026**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire valider l'attribution de ces aides aux porteurs de projet :

- **À l'unanimité** pour *Le Raccourci, Laines Vivantes et Désacorpsdé*
- 
- **Avec 10 voix pour et 3 voix contre** pour Zest ; d'attribuer la somme nécessaire au budget ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

Remarques :

JL GOUTEL : Aide à des structures économique : qui pourrait rentrer dans les associations.

P. SUZZARINI : C'est dans le cadre d'une aide à la création d'emploi.

G. BARBE : Le soutien à l'association *Désacorpsdé* représente un enjeu fort autour de la jeunesse ; intervention de Zest à l'automne quand il n'y a plus de manifestations (aspects économique). Un projet n'est pas financé plus de 2 fois.

**DEL 2026-03-14 : ASSOCIATION : avenant n°2 à la convention avec l'association Radio Dragon**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **avec 10 voix pour et 3 abstentions** d'approuver les modifications à la convention de mise à disposition de locaux pour l'association Radio Dragon ci-dessus exposées ; d'autoriser le Maire à signer l'avenant numéro 2 à cette convention de mise à disposition de locaux.

Remarques :

P. SUZZARINI : Radio Dragon utilise le RDC et le 1er étage pour ses activités et par convention ils gèrent l'accueil des associations aux 2<sup>èm</sup> et 3<sup>ème</sup> étages, il s'agit de lieux de travail et de bureaux (pas accessibles au public), 4 à 5 associations utilisent ces locaux.

**DEL 2026-03-15 : DSP : Approbation de la modification de l'avenant n°2 au contrat DSP/Camping (photovoltaïque)**

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide **à l'unanimité**,

et en complément de la délibération n°DEL 2026-01-03 en date du 27 janvier 2026 :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le traité de concession confiant à la SARL CG LOISIRS la gestion du camping municipal de Mens, et son avenant n°1,

Vu le projet d'avenant n°2 au traité de concession, annexé à la présente délibération, et modifié afin d'actualiser les modalités de calcul de redevance annuelle forfaitaire indexée sur l'évolution du prix du kWh et d'organiser l'accès du délégataire aux données de consommation issues des compteurs,

- D'APPROUVER les compléments apportés à l'avenant à la convention de délégation de service public, tel que joint à la présente délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de délégation de service public relative à la gestion du camping municipal, et tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**DEL 2026-03-16 – PROJETS URBAINS : Approbation du programme de travaux 2026 de restauration du temple**

Le Maire rappelle qu'à la suite de diagnostics sur l'état complet du temple et de son clocher, de la sécurité et l'accessibilité. Le projet s'est dirigé vers l'amélioration de l'état de la couverture du clocher et de sa charpente ainsi qu'à l'amélioration des accès à la tribune et accès PMR et l'amélioration du dispositif de sécurité. Vu l'article

1er de l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la DETR, considérant l'autre dispositif d'aides financières existants (Conseil Départemental),

Le Conseil municipal de Mens, après avoir entendu l'exposé sur l'opération présentée, décide **à l'unanimité** et :

- ADOPTE l'opération précitée correspondant à la 1ère phase de travaux, d'un coût prévisionnel global estimé à 249 430.00 € HT
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
  
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération dont les demandes de subventions.

Remarques :

Sous couvert de la révision du montant de la maîtrise d'œuvre (M. DOLCI précise qu'il s'agit du montant initial à recalculer car des coupes ont été faites)

**Questions diverses / rendus-actes :**

*Le Maire procède à la présentation du tableau des indemnités des élus pour 2025.*

Un avenant à l'ORT a été signé avec la CCT, l'Etat et le Département.

La charte des Agriculteurs « Ultra de l'A51 » n'a pas été signée car elle contient des sollicitations de protection foncière et ne propose pas d'obligation réciproque ; le document aurait besoin d'être retravaillé. Pour le reste la commune s'est déjà fortement engagée et reconnaît les difficultés dans lesquelles sont les agriculteurs.

G. BARBE : S'est rendu à la réunion à monestier de Clermond des « ultra de l'A51 » pour organiser la relation avec les élu.es locaux. A. Vidon était présent pour présenter le PAIT ; Guillaume Gontard a parlé des enjeux nationaux. Il y a 80 adhérents agriculteurs.

Le Maire clôt ce conseil à 20h50.

Fait à Mens, le 30/03/2026

Le Maire, Pierre SUZZARINI

Le secrétaire de séance, Marc DOLCI